

**Article 1 :** Toute annulation de la course en cas d'intempéries ou cas de force majeure (inondation, incendie, cyclone etc.) ne donnera lieu à aucun remboursement.

**Article 2 :** l'age minimum de participation requis est comme suit:

Royal Raid 65: 20 ans

Royal Raid 30: 20 ans

Royal Raid 12: 16 ans

**Article 3 :** Les concurrents doivent obligatoirement porter une tenue sportive avec des chaussures adéquates.

**Article 4 :** Tout concurrent doit porter le dossard (carte de contrôle numéroté) remis et qu'il devra faire pointer au départ, aux différents points de contrôle et à l'arrivée. Un seul pointage non effectué entraîne la disqualification immédiate du coureur.

**Article 5 :** Le concurrent doit obligatoirement remettre à l'organisation son dossard dans un but de sécurité et afin d'éviter des recherches inutiles, dans chaque cas suivant :

Dès son abandon

Dès sa mise hors course

Dès son arrivée (en cas de demande uniquement)

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant en découler et se réserve le droit de refuser une inscription ultérieure du concurrent.

**Article 6 :** Le concurrent ayant abandonné ou mis « hors course » devra impérativement quitter le parcours de la course.

**Article 7 :** Chaque concurrent doit évaluer et prévoir ses ravitaillements en eau et alimentation. L'organisation met toutefois à sa disposition un certain nombre de points de ravitaillement le long du parcours.

**Article 8 :** Le concurrent ne doit être à aucun moment du parcours accompagné d'un « lièvre » sous peine de disqualification. Le transport sur le trajet de l'épreuve d'un concurrent par quelque véhicule que ce soit est disqualifiant.

**Article 9 :** Chaque concurrent doit rallier le départ et l'arrivée en suivant scrupuleusement le balisage de la course et à son propre rythme. Il doit cependant se présenter dans les délais fixés par l'organisation.

**Article 10 :** Durant toute sa course le concurrent doit posséder un équipement obligatoire :

Royal Raid 65 : 1 litre d'eau, sifflet, téléphone portable, lampe frontale et couverture de survie

Royal Raid 30 : 1 litre d'eau, sifflet, téléphone portable et couverture de survie

Royal Raid 12 : 1 litre d'eau, sifflet, téléphone portable

**Article 11** : L'équipe médicale mise en place le long du parcours a tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible et le concurrent sera mis hors course immédiatement.

**Article 12** : Toute dégradation du balisage, dégradation et pollution des sentiers ou du matériel mis à disposition du concurrent est disqualifiant. Les assistants des concurrents doivent respecter l'environnement des points d'assistance sous peine de voir leur concurrent disqualifié.

**Article 13** : Tout concurrent proférant des menaces ou insultes à l'encontre de tout membre de l'organisation sera disqualifié.

**Article 14** : La responsabilité de l'organisation sera levée pour tout incident survenu après le passage de « l'équipe balai » (serre-file) ou pour le non-respect du règlement.

**Article 15** : L'organisation se réserve le droit exclusif de modifier le parcours et les horaires de mise hors course pour des raisons de sécurité et sans préavis.

**Article 16** : Toute réclamation doit être faite par écrit, signée et remise au PC course installé à l'arrivée dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires. Après une période de délibération et de consultation, la décision du Comité Organisateur sera définitive.

**Article 17** : Du fait de son inscription, le concurrent accepte le règlement et les conditions de course. Par ailleurs celui-ci donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

**Article 18** : Aucun animal n'est accepté sur la course.